

CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2022

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Établissement d'un tableau numérique d'après des éléments fournis aux candidats.

Durée : 1 heure

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Les résultats seront présentés exclusivement sous forme d'un tableau numérique. Toute autre présentation ne sera pas corrigée.
- ♦ Le tableau sera réalisé sur la page quadrillée à l'intérieur de la copie. Aucun calcul, ni autre écriture ne doit figurer sur les autres pages de la copie.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Une seule et même couleur d'encre doit être utilisée pour écrire et/ou pour souligner (stylo bille non effaçable par friction, stylo plume, feutre). Seule l'encre noire ou bleue est autorisée.
- ♦ L'utilisation d'une autre couleur ou de plus d'une couleur sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur ou d'un crayon à papier.
- ♦ L'emploi du blanc correcteur est autorisé.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice électronique de fonctionnement autonome, programmable ou non-programmable, sans dispositif de communication à distance et sans imprimante est autorisée.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

**Ce document comprend 2 feuilles (y compris celle-ci)
Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué
S'il est incomplet, en avertir un surveillant**

Près des ¾ des français(es) utilisent encore la voiture pour aller au travail

Sur 24,6 millions d'actifs déclarant se déplacer pour rejoindre leur travail, 72,6 % utilisaient la voiture sur **l'ensemble des communes** en 2020, soit une légère baisse par rapport à 2015 (moins 1,1 point).

59 % des actifs des **pôles urbains** utilisent la voiture. Ce pourcentage est 50 % supérieur dans la catégorie des **communes des couronnes**, ainsi que dans la catégorie **hors attraction des villes**.

Sur **l'aire d'attraction de Paris**, voitures et transports en commun représentent un même pourcentage d'utilisateurs, 9 % privilégient les déplacements doux et 3 % la moto. La marche y représente 4 points de plus que le vélo.

Sur les **communes des couronnes**, les modes de déplacement doux représentent également 3 fois l'usage de la moto qui s'établit à 1,6 % et le vélo à 1,3 %.

Les transports en commun connaissent une fréquentation dans les **pôles urbains** 40 % inférieure à celle de **l'aire d'attraction de Paris**. Ils ne représentent que 2 % sur les **communes hors attraction des villes** alors que sur **l'ensemble des communes**, ils s'établissaient à 15,5 % en 2020, soit une légère baisse de 0,3 point par rapport à 2015.

Sur **l'ensemble des communes**, le vélo et la moto étaient chacun pratiqués par 0,492 Millions d'actifs pour se rendre au travail en 2015. Les utilisateurs de ces deux modes de déplacement ont vu chacun leur nombre s'accroître de 40 % entre 2015 et 2020.

Dans les **communes hors attraction des villes**, la marche est 5 fois plus pratiquée que le vélo qui ne représente que 1,3 % des déplacements.

Il convient enfin de souligner que la marche est la plus pratiquée dans les **pôles urbains** (8,8 %) là où le vélo connaît une utilisation supérieure d'un point à celle de la moto.

Établir un tableau numérique faisant apparaître les données suivantes :

- le pourcentage d'actifs utilisant l'un des 5 modes de déplacement (marche, vélo, moto, voiture, transports en commun) pour se rendre au travail
 - selon la catégorie de commune de résidence en 2020, à savoir :
 - aire d'attraction de Paris
 - pôles urbains
 - communes des couronnes
 - communes hors attraction des villes
 - pour l'ensemble des communes en 2015 et en 2020
- le nombre de personnes concernées par chaque mode de déplacement en 2020.

Les pourcentages sont tous donnés au dixième le plus proche.

Le nombre de personnes exprimé en millions sera présenté avec 2 décimales après la virgule avec un arrondi au centième le plus proche.

Dans l'énoncé du sujet, 1 point signifie 1 %.

On appelle déplacements doux la marche et le vélo.

Pour chaque catégorie de communes de résidence, l'ensemble des modes de déplacement représente un total de 100 %.

La population totale ne varie pas entre 2015 et 2020.

Les résultats seront présentés exclusivement sous forme d'un tableau numérique.

